

Les pôles d'échanges intermodaux

Définition

Un « pôle d'échanges » est un lieu où différents réseaux de transport sont interconnectés. Il s'agit donc d'un espace urbain spécialement aménagé pour associer les différents modes de transport de voyageurs et favoriser la pratique de l'intermodalité. Les pôles d'échanges constituent un élément essentiel des systèmes de déplacement dans les villes. Leur création et leur mise en œuvre obéissent à une démarche de planification prévue par les Plans de déplacement urbain.

Les pôles d'échanges ne sont pas simplement des lieux de transit ; ils sont aussi des lieux d'accès privilégié à toutes les autres composantes du service indispensables à la réalisation du voyage (information multimodale, vente de titres...). Ils sont également des lieux de vie où peuvent se développer des activités connexes (restauration rapide, presse, petites réparations, informations ville..) qui contribuent à agrémenter le déplacement, facilitent la gestion du temps d'attente et dont l'attractivité peut s'étendre au-delà de la seule clientèle du transport.

Les pôles d'échanges et le développement urbain

L'aménagement d'un pôle d'échanges est une démarche globale. Il doit être considéré comme un équipement majeur de la ville en relation avec son environnement proche. Pour imaginer le devenir d'un pôle d'échanges et les services qu'il peut offrir aux usagers, il faut regarder ses caractéristiques : les modes de transports qu'il connecte, le type d'usagers qui le fréquente, sa taille, etc. Un élément central à prendre en compte est l'image du lieu dans lequel il se trouve dans la ville : élément de coupure entre deux quartiers, lieu central, lieu périphérique ou de relégation, etc. Le pôle, lieu de la mobilité, doit se penser avant tout dans sa réalité la plus évidente et la plus visible : son ancrage sur un territoire.

Les gares, des pôles d'échanges structurants pour la ville



La gare, initialement lieu public destiné aux transports ferroviaires, connaît aujourd'hui un renouveau et un changement d'affectation porté par deux dynamiques : 1) la croissance des mobilités ferroviaires liée à la fois à la grande vitesse et l'accroissement des transports express régionaux. ; 2) le développement de l'intermodalité dans le domaine des voyageurs conduisant à l'émergence de pôle d'échange. D'abord porte d'entrée dans la ville, la gare voit désormais ses fonctions s'élargir: lieu de vie, lieu d'achat, etc. ; la gare

redevient un des lieux centraux de la ville.

La gare contemporaine est un espace piéton intégrant l'ensemble des modes de transport et le train pour permettre à l'utilisateur une desserte fluide et planifiable, une étape dans un trajet de porte à porte. C'est un pôle d'échanges entre les transports urbains, périurbains et interurbains. Elle doit pouvoir faire face à une importante augmentation des flux, être adaptée aux nouvelles formes de la mobilité (vélo, covoiturage, autopartage...) et répondre à la demande croissante de services des voyageurs. Sur le plan du développement urbain les gares sont des lieux où la ville gagne à être

densifiée, et où la mixité des fonctions peut être développée pour minimiser les besoins de déplacement.

Exemples de gares françaises contemporaines



La future gare de Nice, un pôle d'échanges et de services

Véritable lieu de vie des Niçois et d'accueil des touristes, le quartier de la Gare Thiers est souvent la première image que la ville donne d'elle-même. L'arrivée des liaisons rapides en 2018 vers Gênes et en 2023 vers Paris, le renforcement des transports régionaux et le développement du réseau de

tramway, confèrent une importance particulière au projet : réaliser un véritable pôle d'échanges multimodal sur plus de 10 000 m² : connexion entre tramway et train, gare routière, axes piétons importants, accessibilité pour tous, pistes cyclables... Créer un lien entre le pôle multimodal et les quartiers environnants faisant l'objet d'une rénovation



Future gare pôle d'échanges de Chambéry métropole

A terme, le pôle multimodal réunira la plupart des services à la mobilité dans un espace géographique rapproché : la gare ferroviaire la gare routière, la Vélo-station, le centre d'échanges des bus et un parking relais.



Les parcs relais



La performance des transports collectifs diminue d'une manière générale en fonction de leur éloignement de la ville dense. Ceux-ci sont moins attractifs pour les ménages de périphérie, qui préfèrent se doter de voiture afin de se rendre à leur lieu de travail. Pour les Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU), la mise en place des transports collectifs vers ces zones de périphérie lointaine et peu denses pose des problèmes de rentabilité. En effet, les transports collectifs y seraient assez bien remplis seulement aux heures de pointe, mais présenterait un remplissage beaucoup plus faible en heures creuses

Le parc relais est une forme particulière de pôle d'échanges qui encourage l'intermodalité entre la voiture particulière et les transports collectifs. C'est un espace de stationnement pour automobiles, situé en périphérie d'une ville et destiné à inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transport en commun en leur permettant de stationner leur véhicule dans un parking de surface ou fermé, jusqu'à leur retour. Les parkings-relais sont le plus souvent implantés à proximité d'une station de métro, de tramway ou de bus.